



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions de travail des pompiers professionnels et volontaires

Question écrite n° 21105

Texte de la question

M. Alexis Corbière alerte M. le ministre de l'intérieur sur la dégradation des conditions de travail des pompiers professionnels et volontaires. Sept syndicats de la profession ont déposé un préavis de grève valant du 26 juin au 31 août 2019. Tous dénoncent les atteintes portées au système de secours français, entraînant des difficultés croissantes pour répondre aux besoins de la population. La baisse des moyens alloués aux collectivités locales qui financent les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), la désertification médicale et la fermeture de nombreux services hospitaliers participent de cette dégradation des conditions de travail et d'intervention des sapeurs-pompiers. Lorsque le SAMU n'est plus en mesure de diligenter un médecin au domicile d'une personne malade, ce sont bien souvent les pompiers qui doivent intervenir. Pourtant, la prise en charge de pathologies médicales n'est pas leur mission première. Cela surcharge leur travail et les amène à écarter parfois d'autres interventions, sur lesquelles leurs compétences particulières auraient pourtant été plus utiles. Le malaise exprimé par les sapeurs-pompiers est la résultante de plusieurs décisions gouvernementales qui mettent en tension de nombreux secteurs pourtant vitaux à la société. Preuve en est chez les urgentistes, eux aussi en grève. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour que le système de secours et de soins français soit renforcé afin que les conditions de travail y soient meilleures et que les agents concernés puissent mieux répondre aux besoins de la population.

Texte de la réponse

Les sapeurs-pompiers sont soumis à une très forte pression opérationnelle. Le secours d'urgence à personne représente ainsi 85 % de leur activité quotidienne, soit 3,8 millions d'interventions réalisées en 2018. Ce volume, qui atteint des niveaux records, rend urgentes la réduction de la pression opérationnelle qui pèse sur les sapeurs-pompiers et la diminution progressive des tâches éloignées de leur mission principale. Les sapeurs-pompiers sont au cœur de la société et en vivent, directement, tous les changements et bouleversements : le vieillissement de la population, le manque de médecins, la disparition des solidarités de proximité. Ils prennent donc une part croissante de la gestion des conséquences de ces phénomènes sociétaux. Dans ce contexte, le ministère de l'intérieur et le ministère des solidarités et de la santé ont engagé, il y a un an, un cycle de travail, qui s'est traduit par l'adoption de 6 mesures, initiées à l'automne 2018 et complétées par une nouvelle vague décidée en juillet dernier, à savoir : tendre vers la généralisation des coordonnateurs ambulanciers au sein des SAMU ; réduire l'attente des sapeurs-pompiers aux services d'urgence ; étudier la possibilité d'effectuer certaines missions à deux sapeurs-pompiers ; dynamiser la concertation entre les SIS, les SAMU et les ARS ; se tenir mutuellement informés des évolutions de moyens en place sur le territoire, notamment en ce qui concerne l'évolution de la cartographie hospitalière ; étendre le champ des gestes techniques de secourisme autorisés aux sapeurs-pompiers. Parmi ces mesures, la généralisation des coordonnateurs ambulanciers devrait permettre une meilleure gestion des transports sanitaires urgents et diminuer le recours aux sapeurs-pompiers pour ce type de mission. En parallèle, des travaux de révision du référentiel SUAP-AMU du 25 juin 2008 sont engagés, en débutant par l'évaluation de la mise en œuvre des départs réflexes et des PISU (protocoles infirmiers de soins d'urgence), ainsi que celle des modalités de la gestion des carences ambulancières. Un travail sur la prise en compte des interventions présentant un caractère « médico-sociale » sera également mené de concert avec la direction générale de la cohésion sociale. Enfin, le ministère des solidarités et de la santé a engagé, avec les

transporteurs sanitaires privés, une réforme des transports sanitaires urgents préhospitaliers, dont les objectifs sont notamment d'optimiser l'organisation et le financement de la garde ambulancière, en l'adaptant au plus près des contraintes et des besoins locaux, et par la suite, de diminuer le nombre de carences.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21105

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6011

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 9015